

RAPPORT D'ACTIVITES

DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

2016



forêver

PAYS DE BARR

Andlau • Barr • Bernardville • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller



LE MOT DU PRESIDENT



Madame,
Monsieur,
Chers Collègues,

La loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 impose au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année un rapport aux Communes membres qui doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal.

Les textes étant muets sur le contenu même de ce rapport, il appartient à chaque exécutif d'EPCI d'en arrêter librement les modalités.

Aussi, j'ai le plaisir de vous communiquer le Rapport d'Activités de notre intercommunalité pour l'année 2016 rappelant synthétiquement son organisation et son fonctionnement et développant de manière illustrée les principales actions conduites dans le cadre des compétences qu'elle détient.

Je vous en souhaite très bonne lecture en remerciant à nouveau tous les élus locaux pour leur fidèle engagement.

Bien cordialement

Le Président
Gilbert SCHOLLY



SOMMAIRE

La Communauté de Commune Barr Bernstein	4
Les compétences	5
Les acteurs de la Démocratie.....	8
Les élus	9
Les conseillers communautaires	10
L'organigramme des services	11
Faits marquants en 2016.....	12
Nouveau nom pour une nouvelle dynamique.....	12
Modifications des statuts	12
Schéma de mutualisation.....	13
Harmonisation des grilles tarifaires des périscolaires/cantines	13
Developpement economique	14
Parc d'Activités du Piémont	14
Parc d'Activités d'Alsace Centrale	14
Finances	15
Budget 2016	15
Ordures ménagères	16
Subventions.....	16
Animation et promotion du territoire.....	17
Les ateliers de la Seigneurie.....	17
L'office de Tourisme	17
Taxe de séjour.....	19
Clair de Nuit.....	20
Communication et promotion.....	21
Equipements et transport.....	22
Equipements sportifs	22
Taxi'Co	22
Banque de matériel.....	23
Agenda d'Accessibilité Programmée.....	23
Environnement & urbanisme	24
Environnement.....	24
Hydraulique agricole : programme coulées de boues.....	25
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (plui).....	26
Enfance Jeunesse	28
Accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM).....	28
Restauration scolaire avec garderie.....	29
Relais Assistants Maternels (RAM)	29
Service Animation Jeunesse (SAJ)	30
Autres Services.....	31
Ressources humaines.....	32
Document Unique – Risques Psychosociaux	32

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

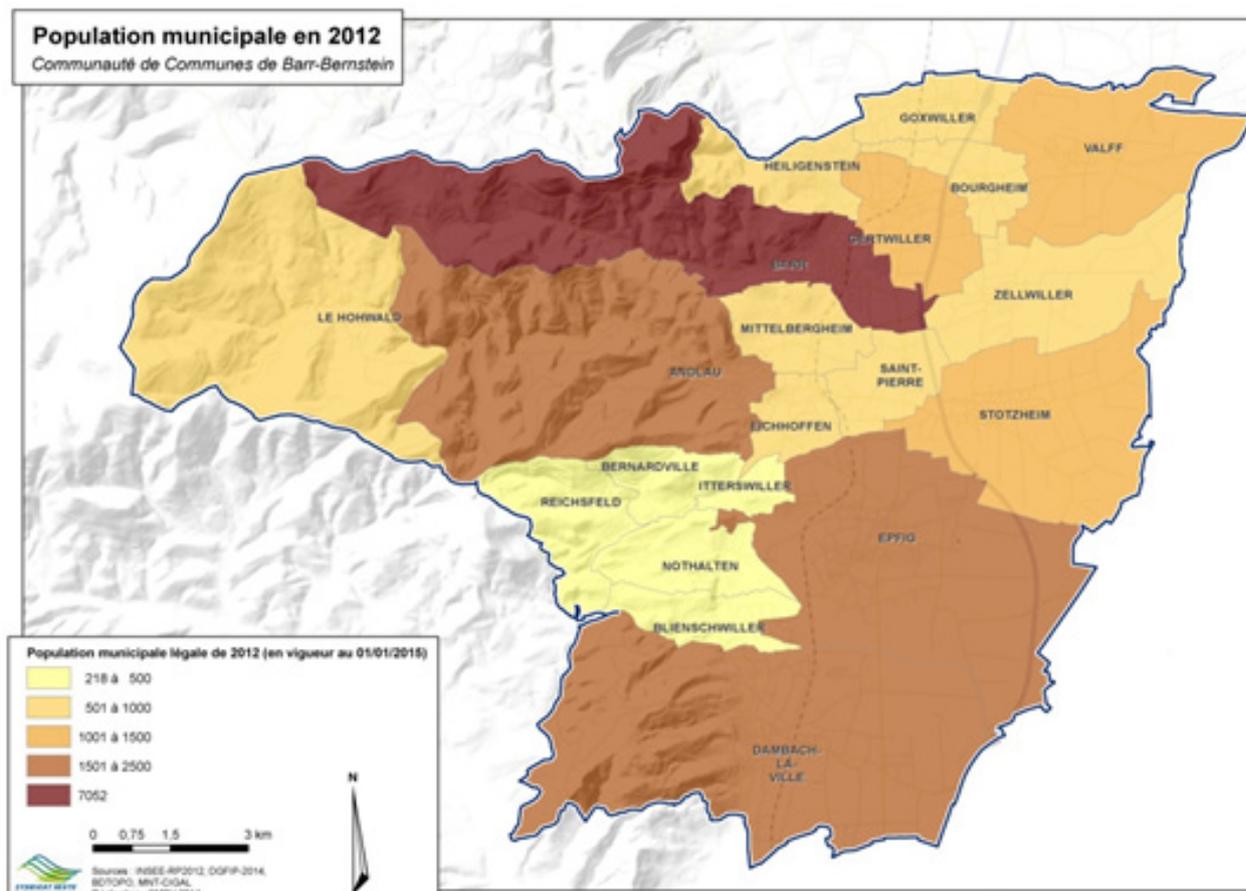
BARR BERNSTEIN

Le 1er janvier 2013 était créée la Communauté de Communes Barr Bernstein, fusion de la Communauté de Communes du Piémont de Barr et de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, elles-mêmes issues de SIVOM créés respectivement en 1974 et 1973.

La Communauté de communes Barr Bernstein est située entre Strasbourg et Colmar, et entre les pôles secondaires d'Obernai et de Sélestat. Elle est composée au niveau administratif de vingt communes et totalisait en 2014 **24 145 habitants, répartis sur 20 communes et 189.5 km²**.

La Ville de Barr, les bourgs de Dambach-la-Ville, d'Epfig et d'Andlau, ainsi que les 16 villages sont répartis au sein de trois entités géographiques : plaine, piémont et montagne.

Commune	Habitants	Densité	Superficie au km ²
Andlau	1799	75,9	23,7
Barr	7052	342,2	20,6
Bernardvillé	218	79,0	2,8
Blienschwiller	334	108,8	3,1
Bourgheim	562	198,6	2,8
Dambach-la-Ville	2016	69,9	28,8
Eichhoffen	558	242,6	2,3
Epfig	2217	101,2	21,9
Gertwiller	1195	244,4	4,9
Goxwiller	841	254,8	3,3
Heiligenstein	962	241,1	4
Itterswiller	263	222,9	1,2
Le Hohwald	509	24,4	20,8
Mittelbergheim	660	172,3	3,8
Nothalten	460	115	4
Reichsfeld	302	61	5
Saint-Pierre	567	176,6	3,2
Stotzheim	1032	75,8	13,6
Valff	1226	112,4	10,9
Zellwiller	729	82,9	8,8



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Elaboration et mise en œuvre d'un **Projet de Développement et d'Aménagement du Territoire** dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.
- Aménagement de l'espace pour la **conduite d'actions d'intérêt communautaire par le biais de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)** ou toute autre procédure d'aménagement portant sur des opérations déclarées d'intérêt communautaire.
- **Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur ; Plan Local d'Urbanisme**, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, dans la perspective de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; Mise en œuvre d'un Règlement Local de Publicité.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

- **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT et menées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Création, aménagement, entretien et gestion de **zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique**. A ce dernier titre, il est explicitement entendu que les terrains de camping relèvent des zones d'activité touristique.
- Participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région dans les conditions prévues à l'article L1511-2 du CGCT.
- Définition d'un dispositif d'aides ou de régimes d'aides sur le territoire communautaire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles dans les conditions prévues à l'article L1511-3 du CGCT.
- Construction et gestion d'ateliers relais pour des opérations déclarées d'intérêt communautaire.
- **Politique locale du commerce** et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- **Promotion du tourisme** par la mise en œuvre de toute action et de toute mission destinées à l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, l'EPCL s'appuiera notamment sur l'Office de Tourisme Intercommunal existant.
- **Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique** déclarés d'intérêt communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique.

3. ACTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement.

- Cette compétence comprend les missions obligatoires suivantes :
- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ;
- défense contre les inondations ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Outre ces missions obligatoires, la Communauté de Communes est par ailleurs compétente, dans le cadre de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement au sens du 4° de l'article L 211-7 du code de l'environnement, en matière de lutte contre les coulées de boue relevant d'opérations déclarées d'intérêt communautaire.

4. ACTIONS LIÉES À L'HABITAT

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).

5. ACTIONS LIÉES AUX DÉCHETS

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au sens des articles L 2224-13 et suivants du CGCT.

6. ASSAINISSEMENT

Compétence obligatoire dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 6° de l'article L 5214-16 I. du CGCT, soit au 1er janvier 2020, sous réserve d'un nouveau report légal ultérieur.

- Intégralité de la compétence assainissement des eaux usées comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

7. EAU

Compétence obligatoire dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 7° de l'article L 5214-16 I. du CGCT, soit au 1er janvier 2020, sous réserve d'un nouveau report légal ultérieur.

- Intégralité de la compétence relative à la production et à la distribution d'eau potable au sens des articles L 2224-7 et L 2224-7-1 du CGCT.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Conduite d'actions d'intérêt communautaire en faveur de la **protection et la mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas régionaux ou départementaux, et soutien aux démarches de développement durable visant en particulier la maîtrise de la demande d'énergie.

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la **promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale** ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral.
- Toute opération ou action d'intérêt communautaire destinée à favoriser l'**émergence ou la mise en valeur de sites, bâtiments ou équipements remarquables** au travers de cheminements ou circuits thématiques.
- Actions déclarées d'intérêt communautaire portant sur la **valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du Massif du Mont-Sainte Odile** en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Création, aménagement et entretien des **voiries desservant l'ensemble des zones d'activités économiques** ainsi que des voiries desservant les ZAC déclarées d'intérêt communautaire.

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Equipements culturels

- Est déclaré d'intérêt communautaire le **Centre d'Interprétation du Patrimoine** « Les Ateliers de la Seigneurie » à Andlau.
- Sont également déclarés d'intérêt communautaire dans le cadre de l'action communautaire en faveur de la **lecture publique**, les établissements du territoire formant le réseau des **bibliothèques**. *L'exercice de cette compétence sera toutefois différé au 1er janvier 2020, sans préjudice d'une éventuelle mise en œuvre anticipée après décision concordante des organes délibérants concernés.*
- Sont également déclarés d'intérêt communautaire dans le cadre de l'action communautaire en faveur des **enseignements artistiques**, les établissements du territoire formant le réseau des écoles publiques de musique, de danse ou autres disciplines. *L'exercice de cette compétence sera toutefois différé au 1er janvier 2020, sans préjudice d'une éventuelle mise en œuvre anticipée après décision concordante des organes délibérants concernés.*

Equipements sportifs

- Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants :
 - Salle du SIVOM, Centre Sportif du Piémont, salles multisports du Jardin des Sports, terrain de grand jeu synthétique, bâtiment club house et stand de tir à Barr
 - Gymnase et hall de sports à Dambach-la-Ville
 - Salle multisports à Epfig

5. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

- Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'enfance et de jeunesse prenant appui sur un **Projet Educatif Local** en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués. Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements et de structures destinées à :
 - l'animation d'un **Relais d'Assistants Maternels (RAM)** ;
 - l'exercice des **activités de crèche, garderie** avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d'intérêt communautaire ;
 - l'organisation d'un **Service Animation Jeunesse (SAJ)** développant des activités socio-éducatives et socio-culturelles en direction des jeunes.

Actions en faveur de l'emploi

- Accompagnement ou **soutien de toute initiative ou démarche favorisant l'accès à l'emploi** sur le territoire, déclarée d'intérêt communautaire.
- Est déclaré d'intérêt communautaire le partenariat avec la **Mission Locale** dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

6. ASSAINISSEMENT

- Intégralité de la compétence assainissement des eaux usées comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

7. MAISONS DE SERVICES PUBLICS

- Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service public y afférentes en application de la Loi DCRA du 12 avril 2000 dans le cadre d'actions d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES **FACULTATIVES**

1. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.

2. ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant un intérêt communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations.
- Organisation et mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.
- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant un intérêt communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'autopartage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.

3. Actions culturelles

- Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout évènement à caractère culturel comportant une dimension supra-communale et revêtant un intérêt communautaire.

4. Actions sportives

- Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension supra-communale et revêtant un intérêt communautaire.

5. Actions éducatives

- Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes Barr-Bernstein sont issus du dernier renouvellement général de mars 2014. Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la population, chaque commune devant détenir au moins un siège.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes Barr Bernstein.

Il vote notamment le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU

Le Bureau est formé par le Président et les 6 Vice-Présidents.

Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil de Communauté et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il se réunit régulièrement plusieurs fois par mois.

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS LEGALES

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission d'Ouverture des Plis (COP)
- Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat. Elles sont organisées avant chaque réunion du Conseil de Communauté selon l'ordre du jour de celui-ci.

- Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire
- Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable
- Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

COPIL

- Enfance & Jeunesse
- Institutions et Statuts
- Promotion du Territoire

LES ORGANISMES

EXTERIEURS PARTENAIRES

Le Conseil de Communauté désigne des représentants de la CCBB au sein des instances ci-dessous :

- - Etablissements publics supra communautaires
 - Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)
 - Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)
 - Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMVP)
 - Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- Associations de Pays
 - Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC)
 - Association de Développement Bruche-Mossig-Piémont
- Organismes para-communautaires
 - Office de Tourisme Barr Bernstein
- Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré
- Mission locale
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)



LE PRESIDENT



GILBERT **SCHOLLY**

Président
Maire de Barr, Vice-Président du Conseil Régional

Exécutif de la CCBB, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

LES VICE-PRESIDENTS



SUZANNE **LOTZ**

1ère Vice-Présidente
Maire de Goxwiller
**ACTION TOURISTIQUE ET
PROMOTION DU TERRITOIRE**



ALFRED **HILGER**

4ème Vice-Président
Maire de Mittelbergheim
**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
ET LOGISTIQUE**



CLAUDE **KOST**

2ème Vice-Président
Conseiller municipal d'Epfig
**ACTION ECONOMIQUE ET
FINANCES**



VINCENT **KIEFFER**

5ème Vice-Président
Maire d'Itterswiller
**ACTION CULTURELLE ET
VALORISATION DU PATRIMOINE**



CLAUDE **HAULLER**

3ème Vice-Président
Maire de Dambach-la-Ville
**ENFANCE ET
JEUNESSE**



GILBERT **LEININGER**

6ème Vice-Président
1er adjoint à la Mairie de Barr
**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
ENVIRONNEMENT**

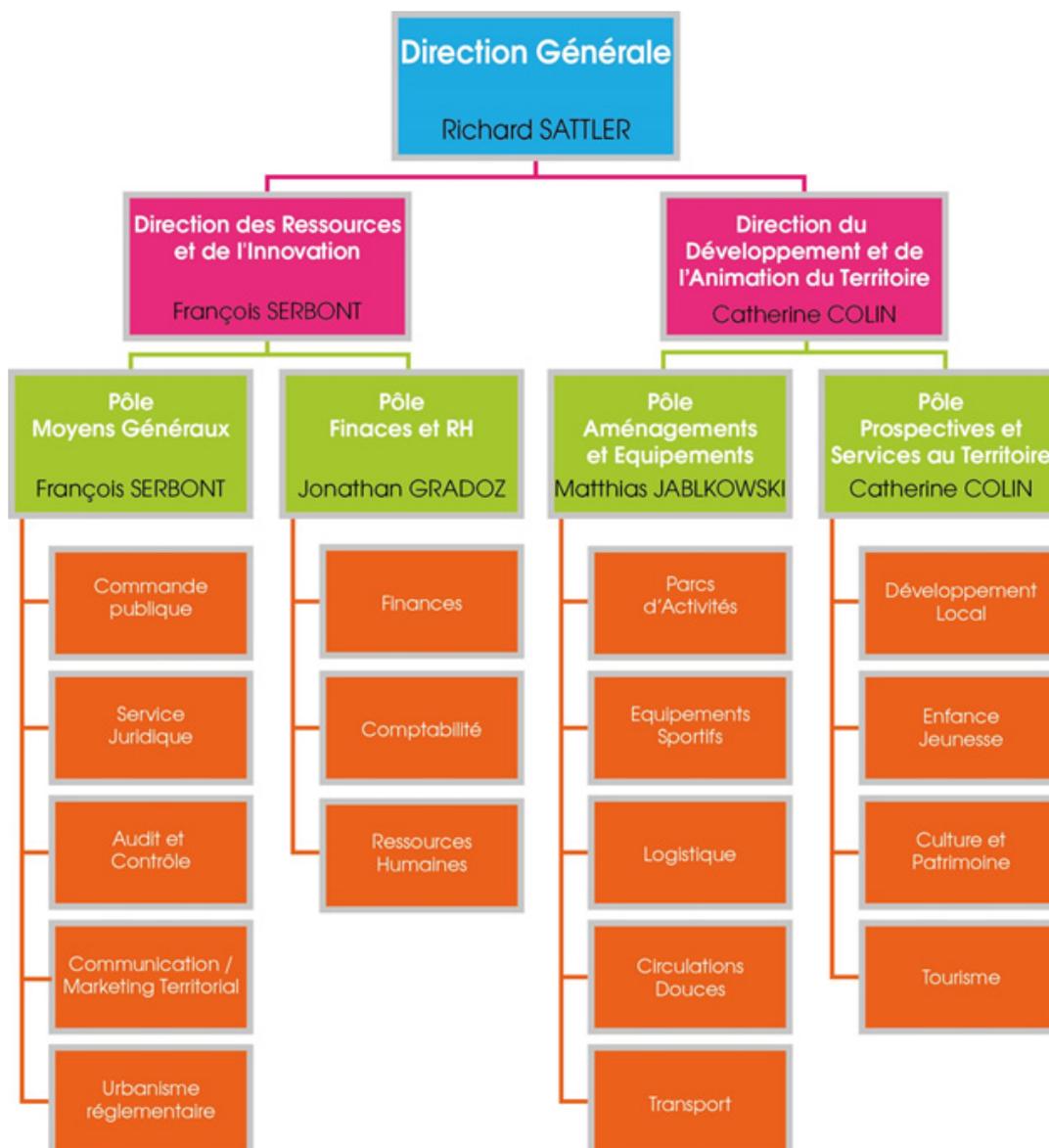
Quelques chiffres

1 président, 6 vice-président, 40 conseillers communautaires

Des réunions : 5 Conseils de communauté, 7 conférences des maires, 1 Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, beaucoup de réunions du bureau, 5 réunions de la Commission Aménagements, Equipements et Développement Durable, 3 réunions de la Commission Animation et Valorisation du Territoire, 5 réunions de la Commission Finances, Economie et Services au Territoire, 3 Commissions Réunies
70 délibérations

LES CONSEILLERS COMMUNATAIRES

ANDLAU	BONNET Fabien FRANTZ Thierry WACH Caroline
BARR	SCHOLLY Gilbert HEINTZ Claire LEININGER Gilbert WIES Marièle WOLFF Daniel GUNTHER Nicole JAMBU Thierry FRIEDERICH Valérie
BERNARDVILLE	PETIT Hugues
BLIENSCHWILLER	SOHLER Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER Claude SCHEPPLER Christiane GLEITZ Jean-Marie OSER Pascal
EICHHOFFEN	LAVIGNE Evelyne
EPIFIG	MANDRY Jean-Claude STIRMEL Pascale KOST Claude SCHMITT Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN Jean-Daniel KAYSER-GRAFF Suzanne
GOXWILLER	LOTZ Suzanne EHRHART Yves
HEILIGENSTEIN	KARL Jean-Georges FASSEL – DOCK Christine
ITTERSWILLER	KIEFFER Vincent
LE HOHWALD	GEWINNER Michel
MITTELBERGHEIM	HILGER Alfred
NOTHALTEN	FARNER Albert
REICHSFELD	KOBLOTH Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER Denis
STOTZHEIM	KOENIG Jean-Marie MASTRONARDI Céline
VALFF	LUTZ Germain LUTZ-ROHMER Denise
ZELLWILLER	HEITZ Denis



FAITS MARQUANTS

EN 2016



NOUVEAU NOM

POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Dans le cadre du projet de Territoire 2014-2020 et pour donner forme au choix du nouveau nom et slogan décidés lors de la délibération du 1er décembre 2015 (Pays de Barr - FoRêver), un nouveau logo et nouvelle charte graphique ont été validés.

L'ours en polygames proposé par l'entreprise NuageNuage a été retenu lors de l'appel d'offre du 11 juillet 2016.

L'entrée en vigueur du nouveau nom de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017 a été validé en conseil le 27 septembre 2016. Il faudra désormais l'appeler «Communauté de Communes Barr Bernstein»



MODIFICATIONS

DES STATUTS

La Communauté de Communes avait anticipé cette réflexion cruciale, en inscrivant dès 2014 à son Projet de Territoire la redéfinition de ses coeurs de compétence.

Outre les ajouts imposés par la Loi, c'est l'ensemble du champ d'actions de la Communauté de Communes qui a été revisité, étendu et réorganisé et qui a fait l'objet de nouveaux statuts approuvés en Conseil communautaire du 27/09/2016.

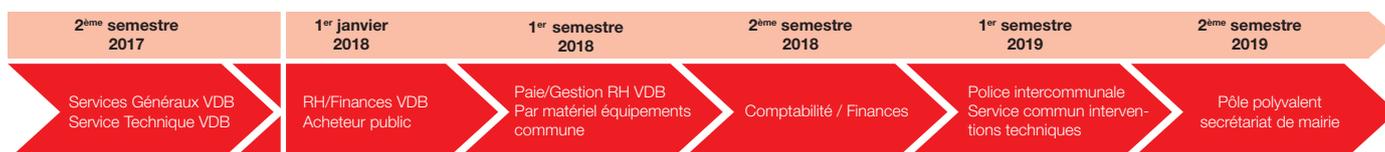
Concrètement, les compétences s'élargissent de façon significative pour toucher la majorité des domaines de la vie quotidienne : le développement économique, l'urbanisme, la petite enfance, l'environnement, le sport, la culture, le tourisme, l'eau et l'assainissement, etc.





SCHÉMA DE MUTUALISATION

Inscrit dans le projet de Territoire 2014-2020 et imposé par la loi NOTRe, le chantier de la mutualisation a démarré dès 2014. Après une première phase de convergence d'actions communes autour des exigences de réorganisation des Services Techniques de la Ville de BARR liées, l'année 2016 marque la rédaction d'un projet de schéma de mutualisation avec l'ensemble des communes. Projet validé le 6 décembre 2016 en séance plénière du Conseil de Communauté.



HARMONISATION DES GRILLES TARIFAIRES DES PÉRISCOLAIRES/CANTINES

La Communauté de Communes, issue d'une fusion de deux communautés de communes, a héritée de la compétence gestion des périscolaires et cantines mais sur des bases tarifaires disparates. Devant respecter le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public, la CCBB a délibéré le 28 juin 2016, pour une harmonisation tarifaire sur le territoire. Le lissage devant se faire sur 5 ans par paliers successifs.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



PARC D'ACTIVITÉS DU PIÉMONT

Les terrains du Parc d'activités sont destinés à l'implantation de petites et moyennes entreprises développant des activités industrielles, artisanales et/ou de services.

Le Parc d'Activités du Piémont s'étend sur une emprise totale de 27,6 hectares dont 19,8 hectares sont destinés à être commercialisés.

Il est composé de 3 tranches :

- la première comprend 6,96 hectares avec des parcelles de 25 à 71 ares,
- la tranche 2 : 5,14, hectares avec des parcelles de 67 à 102 ares,
- la tranche 3 : 7,39 hectares avec des parcelles de 33 à 67 ares.

Le prix de sortie des lots a été fixé à 4200 €HT/are pour l'ensemble des tranches et le règlement de commercialisation a été approuvé.

En 2016, la commercialisation des tranches 1, 2 et 3 se poursuit.

Par la délibérations du 23 février 2016 le Conseil de Communauté cède un ilot de 25,37 ares dans la tranche 1 à la société F2A pour la construction d'un local pour UNE activité de fermetures automatiques



PARC D'ACTIVITÉS D'ALSACE CENTRALE

La première tranche de 30 hectares est commercialisée à l'exception d'un lot de 55 ares.

Evolutions sur la 2ème tranche qui porte sur 64 hectares :

L'arrêté préfectoral relatif aux mesures compensatoires à la destruction des zones humides a été obtenu. Les études relatives à l'aménagement se sont poursuivies permettant d'établir un bilan financier.

Perspectives 2017 Quelques chiffres

- finaliser le dossier relatif aux aménagements
- démarrage de la réflexion autour du dossier de réalisation.



UN PACTE FINANCIER ET FISCAL : POURQUOI ET POUR QUOI FAIRE ?

La baisse des dotations de l'État aux collectivités (12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 dont plus de la moitié – 56 % – devrait être supportée par les collectivités du bloc communal) et le moindre dynamisme économique conduisent communes et communautés à aborder la question de la **répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire**. Ces nouveaux enjeux motivent l'élaboration de pactes dépassant les accords financiers initiaux (DSC, fonds de concours, politique de péréquation au travers du FPIC...) et orientent vers une logique qui privilégie l'intégration. Il s'agit désormais de miser sur **une stratégie plus collective**. La réflexion autour du pacte financier peut alors conduire à proposer :

- ✓ **une relecture de l'offre de services communautaires,**
- ✓ **à mieux cibler les interventions publiques,** à en revoir l'organisation et le financement (qui fait quoi et qui est le mieux placé pour faire ?) en vue d'optimiser les moyens.

Cette démarche place le pacte financier **au cœur de la gouvernance territoriale** : il sort du domaine strictement financier pour devenir **un outil de mise en oeuvre d'un projet politique pour le territoire**.

Quelques chiffres

Le service comptabilité a traité :

- 1 063 titres (-35%)
- 2 232 mandats (+6%)



SUBVENTIONS

Subventions annuelles de fonctionnement	
Office de Tourisme Barr Bernstein (OTBB)	310 000 €
Mission Locale de Sélestat	20 600 €
Subventions exceptionnelles	
FREMAA - 12 ^e édition « Au cœur du patrimoine, les métiers d'art »	5 000 €
Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour la manifestation « En famille faites vos jeux ! »	500 €
Association Trans-forme pour les « Foulées Epfigeoises »	1 500 €
Fondation du patrimoine	1 000 €
Association CSF/APFS pour l'ALSH d'été	22 000 €
Association les Filopat's pour l' ALSH d'été	5 000 €
Fonds de concours	
Equipeement informatique des écoles - Andlau	597 €
Equipeement informatique des écoles - Barr	4 617 €
Equipeement informatique des écoles - Valff	2 477 €



FISCALITÉ

Le Conseil de Communauté a conservé les niveaux de fiscalité validés en 2015

Taxe d'habitation	5.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.48%
Cotisation foncière des entreprises	22.24%



ORDURES MÉNAGÈRES

La convention entre le SMICTOM et la CCBB a été reconduite. La CCBB continuera de percevoir la REOM en lieu et place du SMICTOM. Les tarifs 2016 sont inchangés depuis 2015 :



Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182.94 €	214.70 €	277.14 €	372.45 €	467.75 €	625.49 €	1 305.76 €
Tarif Ecart	162.12 €	186.22 €	235.52 €	308.91 €	383.40 €	506.09 €	1 035.18 €

ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE



LES ATELIERS DE LA SEIGNEURIE

2016 est une bonne année et marque une évolution positive globale des entrées.

Avec le concours du pôle marketing, le programme de cette année a bénéficié d'une nouvelle charte graphique avec un slogan, comme une formule magique : «Archi Viti Arti».

Les ateliers créatifs ont été proposés sous une nouvelle formule (stage à la semaine dès 7 ans qui a connu un grand succès auprès



L'OFFICE DE TOURISME

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La satisfaction des visiteurs nous tient à cœur, c'est pourquoi l'OT Barr Bernstein est engagé dans une démarche qualité depuis 2008

Fréquentation		Comparatif 2015
Internet	75 000 visiteurs/an	+9 %
Bureaux	26 000 personnes	+7 %

et peut ainsi revendiquer 97% de satisfaction globale sur les services de l'Office de Tourisme (accès, une fois sur place, accueil, boutique...) et 99% de satisfaction par rapport aux conseillers en séjour.

REMARQUES

Remarques positives

- Belle ville / région
- Compliments sur l'OT
- Compliments sur les partenaires de l'OT
- Géocaching

des enfants (+23%), mais un peu moins auprès des adultes (-40%).

Les estivales, sont aussi une réussite avec une belle progression supérieure à 28%/

Parmi les différentes expositions, 3 ont particulièrement mobilisé les visiteurs, avec plus de 3 500 curieux :

- Châteaux forts du Rhin Supérieur, Alsace-Pays de Bade
- L'Alsace au cœur du Moyen âge
- Ewa Rossano : 365 jours d'émotions

Quelques chiffres

11 688 visiteurs (+3.5%), dont :

- +13.26% payants
- +32.4% scolaires
- +89.4% conférences
- -42.7% groupes
- 40.6% adultes

Bilan financier :
45 750 € (+17%)



Quelques chiffres

Catégories socioprofessionnelles : retraités / employés / cadres et professions libérales

Tranches d'âge : 50-64 ans / 65-74 ans / 35-49 ans

70 % de Français, 30 % d'étrangers

Points de vigilance

- Ville (toilettes, trafic/circulation)
- Manque de commerces, cafés, terrasses, bars
- Randonnée (balisage et battues)

ANIMATION NUMÉRIQUE

Aujourd'hui les habitudes des voyageurs ont changé, de plus en plus de séjours se préparent sur le web.

Virginie et Sophie en charge de l'animation numérique au sein de l'Office de Tourisme Barr Bernstein sont là pour accompagner les partenaires touristiques dans cette nouvelle démarche. L'objectif est de rendre notre destination encore plus visible sur Internet.

En collaboration avec les collègues de l'OT d'Obernai, l'OT Barr Bernstein propose des ateliers : mardi après-midi et samedi matin, durée 2h30, 8 participants/date.

Durant l'année, 16 ateliers ont été proposés ont mobilisé 73 participants (48 en 2015).

Une conférence sur le référencement, les nouvelles tendances de consommation et le développement de la mobilité avec 30 participants a été organisée à l'automne 2016.

LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE DES OT ALSACIENS

L'OT Barr Bernstein saisit et met à jour en temps réel toutes les informations (trilingues) relatives à ses partenaires, sites, animations, produits en vente dans le Système d'Information Touristique (SIT). Il alimente les sites internet institutionnels (ADT, CRT) et permet de réaliser les brochures de l'OT Barr Bernstein, mais aussi de l'ADT 67, du CRT... Le SIT est aussi disponible pour des partenaires extérieurs.

Quelques chiffres

- 800 animations saisies dans le SIT
- 6 apéritifs découvertes, 11 partenaire, 200 visiteurs
- 37 lauréats récompensés au concours de fleurissement

SITE INTERNET

Toutes les études le montrent : les visuels sont important dans la promotion et donc la vente. Ainsi il a été proposé d'intégrer jusqu'à 11 photos par prestataire sur les sites internet dont celui de l'office de tourisme.

Par ailleurs, le site internet dédié au tourisme sera revu dans le cadre de l'opération de création/renouvellement des sites internet qui s'inscrit elle même dans la politique de promotion et de valorisation du territoire (voir Projet de Territoire 2014-2020).

LES BROCHURES

Les outils permettant de valoriser les adhérents de l'OT Barr Bernstein (près de 200)

- guides des hébergements et magazine « Escapades* », représentant près de 250 insertions
- calendriers des animations adressés chaque mois à nos partenaires et une édition estivale de mai à septembre
- les guides des produits commercialisés : activités, forfaits, produits groupes
- les plans des 20 communes Barr Bernstein et du Bernstein

* En 2016, avec le soutien du pôle marketing/communication de la Communauté de Communes, la brochure a été remplacée par le

magazine « Escapades », plus attrayant qui se veut à l'image que souhaite véhiculer le territoire dans le cadre du « Projet de Territoire 2014-2020 ». Une part importante est réservée aux images et textes accrocheurs (expériences, slogans...). Le magazine a reçu un très bon accueil.

LES PRÉSENCES EXTÉRIEURES

- Workshop presse & pro – Munich – avril 2016
- Destination vignobles – Reims – octobre 2016

LABEL « VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES »

L'OT Barr Bernstein est pilote de la première destination alsacienne labellisée « Vignobles et Découvertes » depuis 2011 : CŒUR D'ALSACE entre le Mont Sainte Odile et le Haut Koenigsbourg.

- OT partenaires : Rosheim, Obernai, Sélestat Haut-Koenigsbourg
- Une centaine de prestataires/prestations labellisés : caves, hébergements, restaurants, sites à visiter, activités, animations, offices de tourisme, structures réceptives
- Actions réalisées :
 - Le palpitant week-end : 30 partenaires et un concours photo qui a permis d'augmenter le nombre de fans sur la page Facebook - dernier week-end d'octobre 2016
 - Facebook : publications régulières – mardi : 1 question « oeno » / vendredi : 1 partenaire labellisé mis en avant
 - Et aussi : accueil d'une destination labellisée « Vignobles & Découvertes », réunion des partenaires labellisés au cours d'un « café oeno » en mars 2016, participation au workshop professionnel « Destination Vignobles » en octobre 2016 à Reims

Quelques chiffres

- 343 réservations (-9 %)
- 886 clients (-36 %)
- 295 nuitées vendues (-16 %)
- 33 300 € de chiffre d'affaires global réalisé (+4 %)





TAXE DE SEJOUR

Le produit de la taxe de séjour sert à financer intégralement et exclusivement des actions de développement et promotion touristiques.

Payée par le touriste, elle est reversée en totalité au budget de l'Office de Tourisme.

Evolution réglementaire

Le Conseil de Communauté du 31 mars 2015 a dû ajuster son dispositif, sans toutefois modifier les tarifs en vigueur, suite à la refonte globale du dispositif de la Taxe de séjour introduite par la loi de finances pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Les nouvelles dispositions sont devenues applicables au 1er janvier 2015, puis au 1er août 2015 consécutivement à la publication du décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire.

Etat des lieux

RELANCES

Depuis 2014 chaque logeur a été informé de ses obligations, en l'invitant non seulement à bien vouloir le cas échéant régulariser sa situation, mais en soulignant également que la Communauté de Communes mettrait désormais systématiquement en œuvre les mesures de recouvrement forcée prévues par la loi.

Un support a été conçu spécifiquement pour cette démarche.



TARIFS

Ils sont inchangés en 2016.

Hôtels / résidences / meublés 4*	Hôtels / résidences / meublés 3*	Hôtels / résidences / meublés 2 et 1*	Hôtels / résidences / meublés sans classement	Camping / Caravanage
0.80 €	0.70 €	0.45 €	0.35 €	0.22 €

		Comparatif 2015
Taxe de séjour	111 647 €	+ 92%

Quelques chiffres

- 182 300 nuitées
- 61 chambres d'hôtes
- 293 gîtes/meublés
- 24 hôtels
- 5 campings
- 7 hébergements collectifs
- 4 hébergements atypiques





CLAIR DE NUIT

Le festival Clair de Nuit est un festival à dimension humaine, avec une forte implication des bénévoles et des communes d'accueil. Un événement populaire, qui reste à l'échelle des communes et qui propose la scène à des artistes aux talents variés.

6 SOIRÉES, 14 CONCERTS ET 7 ÉVÈNEMENTS OFF

L'orientation musicale et l'organisation décidée en 2015 a été validée en 2016 en poursuivant la gratuité aux spectateurs et en développant une programmation recherchée éclectique ouverte sur le monde, de qualité, cohérente et professionnelle.

INNOVATION 2016

- Les Off : des événements 'spécial-familles' au coeur du patrimoine, 'spectacle enfants' dans les vergers, concerts à l'église, au jardin des 'Ateliers de la Seigneurie', au Château...
- Les 'Ateliers de la Seigneurie', véritable musée interactif, proposent un accès à tarif réduit les 5, 6 et 7 août, pour une 'explorAction' inédite du patrimoine, autour de trois axes : Archi (texture), Viti (culture) et Arti(sanat) !
- Le Quizz Clair De Nuit permettra aux gagnants tirés au sort de remporter des lots tels que : forfait Croq'Vélo offert par l'Office de Tourisme Barr Bernstein, atelier Masterclass d'artisan, atelier - dégustation de vin, pass annuel offerts par les Ateliers de la Seigneurie !
- Communication modernisée : nouvelle identité visuelle, nouvelles banderoles, gobelets sérigraphiés
- Présence de l'Office de Tourisme pour mettre en avant le territoire et ses offres.

UN TRÈS GRAND SUCÈS

Le résultat est très positif avec une fréquentation à la hausse : **10000 personnes**, soit le record à ce jour.

Un public enchanté par la gratuité et la qualité de la programmation : un métissage de talents confirmés et en ascension, d'ici et d'ailleurs, et d'expressions multiples (chanson française et rythmes du monde, soul, pop, folk, blues, swing et rock) et des scènes découvertes bien accueillies.

Un public réjoui par les événements « Off » : une mise en lumière du patrimoine vivant à travers des spectacles délocalisés : visite du village et des vignes, spectacles enfants au pied d'un arbre, concerts à l'église de Goxwiller, au château du Spesbourg et aux Ateliers de la Seigneurie.

Un public renouvelé : un mix réjouissant de jeunes et moins jeunes, urbains, rurbains, familles, groupes d'amis, locaux et touristes...

Une forte implication des communes concernées avec la participation des associations locales des bénévoles.

Une confiance des mécènes : 17 900 € récoltés en argent et 8000 € en nature, un record là encore. Parmi les dons en nature : un film sur le Festival a été réalisé par la société Blackblitz.

UN BUDGET MAÎTRISÉ

64 794 € dont 32 356 € à la charge de la CCPB

Les recettes :

- les aides publics 7 750 €,
- les communes : 5 788 €,
- les Mécènes : 17 900 € en argent (+56%),
- et des retombées pour la vie associative locale : 13 735 €.

Quelques chiffres

- 10 000 visiteurs sur le site web
- 784 fans Facebook
- 2 500 flyers imprimés
- 13 000 programmes imprimés

Prévisions 2017

Poursuivre la gratuité, élever le niveau général du Festival (sélection des artistes, cohérence globale des spectacles proposés, organisation, communication...), à budget constant et toujours sur deux week-ends.

Profitez de la visibilité du festival pour développer une communication générale sur le « Pays de Barr » via un stand à son image.

Adapter la signature du festival avec la nouvelle charte graphique.

Avec la montée en puissance, assurer une meilleure coordination générale

Proposer une soirée «Lounge» le samedi pour poursuivre la soirée

Produire un film promotionnel



COMMUNICATION ET PROMOTION

SITE INTERNET

La Communauté de Communes a inscrit 120 000 € au budget pour la refonte globale des sites internet.

Avec l'appui de l'entreprise Novakin, le marché de développement des sites internet a été attribué à l'entreprise Adipso. En cohérence avec l'objectif n°2 du Projet de territoire : Affirmer le rayonnement touristique et l'attractivité, la refondation repose sur un portail unique qui donne accès à 4 univers : Vivre, Visiter, Entreprendre et les Ateliers de la Seigneurie.

Dans un esprit de mutualisation, il est prévu un espace dédié pour les communes, directement administré par elles.

PHOTOS

Dans le cadre de la valorisation du territoire et en particulier dans l'optique d'alimenter les futurs supports de communication et en particulier le nouveau site internet (2017) une mission d'une année a été confiée à un photographe professionnel (Studio Pygmalion).

Celui-ci a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire sous différentes formes :

- les saisons : printemps, été, automne, hiver ;
- les communes : 20 communes du territoire ;
- les reliefs : plaine, piémont et montagne ;
- les sites remarquables et autres particularités ;
- la Communauté de Communes, en lien avec l'exercice de ses compétences statutaires : équipements sportifs, périscolaires, zones d'activités...

VIDÉOS

Constant que la vidéo est aujourd'hui un support indispensable sur le web, la Communauté de Communes a missionné l'entreprise Blackblitz pour la réalisation de plusieurs films de courtes durées (~2 minutes) pour un marché de 25 000 €ht.

Les films ont été tournés selon les thématiques des sites et sur des points spécifiques mettant en valeur le territoire ou l'offre touristique.

Exemple de films produits : bande annonce pour entreprendre, visiter, vivre, ateliers de la Seigneurie, offre croq'vélo, festival clair de nuit...

Les vidéos sont prévues pour diffusion sur les sites web, réseaux sociaux, clés usb, projections, bornes...



JOURNAL INTERCOMMUNAL DIALOGUES

La communauté de Communes poursuit sa communication auprès des habitants du territoire avec le journal intercommunal « Dialogues », bi-annuel de 8 pages distribués à 11 500 exemplaires. Dans le cadre du marché public signé en 2015 avec la société Carré Blanc, le contrat a été renouvelé pour l'année 2016 pour un montant de 10 800 €.



EQUIPEMENTS ET TRANSPORT



EQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCPB est propriétaire de plusieurs équipements sportifs qu'elle met à disposition à de multiples utilisateurs du territoire.

A Barr :

- un complexe multisport avec différentes salles : gymnastique, dojo, salle de danse, salle multisports (hand-ball, basketball...),
- un terrain de foot synthétique avec vestiaire et club house ainsi qu'un stand de tir,
- un gymnase.

Les élèves des collèges de Barr et d'Heiligenstein ainsi que du Lycée de Barr utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week-end, ce sont plus de 25 associations sportives qui utilisent ces locaux.

4 agents sont en charge de l'entretien.

A Dambach-la-Ville :

- d'un gymnase,
- d'un hall des sports.

A Epfig :

- une salle multisports.

Les élèves du collège du Bernstein ainsi que les écoles d'Epfig et de Dambach-la-Ville utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le Week End, ce sont plus de 10 associations sportives qui utilisent ces locaux.



2 agents sont en charge de l'entretien.

1 agent de maintenance polyvalent intervient sur les différents sites gérés par la CCBB (dont les équipements sportifs).

Bilan financier pour l'année 2016

		Comparatif 2015
Dépenses réelles de fonctionnement	589 139 €	+ 27%
Recettes réelles de fonctionnement	144 061 €	- 9%
Dépenses réelles d'investissement	366 834 €	- 9%



TAXI'CO

Taxi'Co est un transport à la demande, mis en place le 27 avril 2004 sur le périmètre Barr Bernstein et du Bernstein.

Ce service constitue une réponse aux besoins de mobilité des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Il est complémentaire à l'offre existante (lignes de bus du réseau 67, TER...).

En 2010, il a été décidé d'étendre le transport à la demande à l'échelle du Piémont des Vosges, et ceci, en partenariat avec le Conseil Départemental et les Communautés de Communes concernées.

L'organisation du transport à la demande relève de la compétence du Conseil Départemental du Bas-Rhin, lequel subventionne ce service à hauteur de 50% du déficit restant à la charge des Communautés de Communes.

La convention de délégation du transport à la demande court jusqu'au 1er septembre 2016.

Quelques chiffres

- 1581 déplacements (+ 26%) répartis comme suit :
- 75% au sein de la Communauté de Communes
 - 25% à destination ou en provenance des bourgs centre des Communautés de Communes voisines
 - 21% au sein même de la ville de Barr

L'exploitation est assurée par la société «Taxi Merckling» (Barr) jusqu'au 31 août 2015.

La souplesse et le mode de fonctionnement sont très appréciés par les usagers qui sont, très majoritairement, des personnes âgées.

		Comparatif 2015
Dépenses totales de fonctionnement TTC	20 166 €	+ 13%
Recettes commerciales	4 737 €	+ 10%
Déficit	15 425 €	+ 14%
Participation du Conseil Départemental	6 050 €	+ 13%
Participation de la CCBB	9 375 €	+ 15%



BANQUE DE MATÉRIEL

La banque de matériel intercommunale (chapiteaux, bancs, tables...) est destinée à faciliter l'organisation de manifestations par les communes, associations et établissements scolaires de la Communauté de Communes Barr Bernstein.

Le catalogue du matériel disponible ainsi que les tarifs sont téléchargeables sur le site intercommunal et celui des communes.

Quelques chiffres

- 77 locations pour une recette globale de 13 456 € ;
- 46 montages et démontages de chapiteaux (structure de 7m /12m) ;
- 222 grilles Caddie et 507 barrières de sécurité pour l'année écoulée ;
- Les barrières de sécurité ainsi que les grilles d'exposition figurent toujours en tête des locations.



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Pour éviter les sanctions prévues par la loi et poursuivre dans sa dynamique de mise en accessibilité, la Communauté de Communes a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Ce dispositif permet aux propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) d'obtenir des délais supplémentaires, au-delà de l'échéance initiale du 31.12.15, pour rendre leurs bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Cet Ad'Ap, qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2016, prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communautaires sur 6 ans selon l'échéancier suivants :

ERP	Année d'achèvement des travaux de mise en accessibilité
Périscolaire de Dambach-la-Ville	2017
Centre Sportif du Piémont	2018
Hall des Sports de Dambach-la-Ville	2018
Périscolaire d'Eptig	2018
Salle Multisports du Jardins des Sports	2020
Club House / Stand de Tir	2020
Gymnase du SIVOM	2021
Gymnase de Dambach-la-Ville	2021

Exercices	Coût prévisionnel
2016	9 230 € HT
2017	62 300 € HT
2018	35 075 € HT
2019	48 250 € HT
2020	74 830 € HT
2021	73 345 € HT
TOTAL	303 030 € HT



ENVIRONNEMENT & URBANSIME



ENVIRONNEMENT

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU DE LA KIRNECK, DE L'ANDLAU ET DU MUEHLBACH

Programme de travaux porté par la Communauté de Communes Barr Bernstein en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le département du Bas-Rhin et la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Bas Rhin.

Au préalable : l'étude en 2009 avait pour objectifs d'établir l'état des lieux, le diagnostic de fonctionnement actuel, de dresser les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre.

L'Arrêté préfectoral du 24 novembre 2013 a déclaré les travaux de restauration d'Intérêt Général et les a autorisés.

Objectifs :

- la restauration physique et écologique des cours d'eau : reprise d'anciens tracés, mise en place d'aménagements de diversification,
- l'amélioration de la continuité écologique avec l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de buses pour permettre le franchissement piscicole et sédimentaire,
- la restauration d'une ripisylve continue par re-végétalisation.

Travaux réalisés en 2016 :

Banquettes végétalisées

En 2016, sur la partie amont du Muehlbach, traversant le village, la deuxième série de banquettes végétalisées a été mise en œuvre : elles sont destinées à favoriser la végétation environnante et la continuité écologique du cours d'eau.

Coût : 29 000 €ht

Prévisions 2017

Diversification du lit de L'Andlau à l'Aval de Zellwiller



HYDRAULIQUE AGRICOLE :

PROGRAMME COULÉES DE BOUES

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Barr Bernstein exerce une compétence optionnelle en matière de protection de de mise en valeur de l'Environnement, notamment en son point 10 en matière de conception et de mise en œuvre de travaux et d'aménagements liés à la lutte contre les coulées de boues.

Suite aux engagements pris dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et celle du Piémont de Barr, la Communauté de Communes Barr-Bernstein avait repris les opérations engagées, antérieurement, en matière d'hydraulique agricole.

Ainsi et notamment, la tranche programmée pour les communes de Bernardvillé, Blienschwiller et Nothalten a fait l'objet du dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), à laquelle se sont associés les autres services techniques de l'Etat, a rejeté la demande d'autorisation sur la base d'une note de dossier reprenant un ensemble de points à compléter et à préciser.

En effet, différents éléments sont à conforter notamment par rapport au dimensionnement des ouvrages.

En parallèle, un questionnaire relatif à la pertinence de réaliser des travaux hydrauliques sur la Commune de Reichsfeld a émergé.

De ce fait cette opération complémentaire prévue sur le territoire de la commune de Reichsfeld a été intégrée dans le programme pluriannuel d'ensemble relatif à la lutte contre les coulées de boues relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'EPCI et qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation pour la désignation d'un maître d'ouvrage agréé.

Le bureau d'études Safege a été désigné pour mener cette opération par décision du bureau le 20 décembre 2016.

Prévisions 2017

- Etablir le bilan et des préconisations
- Réaliser le Cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre agréé



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLU intercommunal devra être approuvé avant le 31 décembre 2019, selon l'échéancier ci-dessous (cf dialogues 34 page 4) :

Par délibérations, le Conseil de Communauté a :

- le 23 février, déterminé la participation financière des communes concernées au titre des charges transférées par prélèvement sur les attributions de compensation.
- le 6 décembre, intégré la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.



MISE EN ŒUVRE DU PLUI

Le premier trimestre de l'année a été consacré à une phase de pré-diagnostique achevée par un Workshop destiné à induire la phase suivante, celle de l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

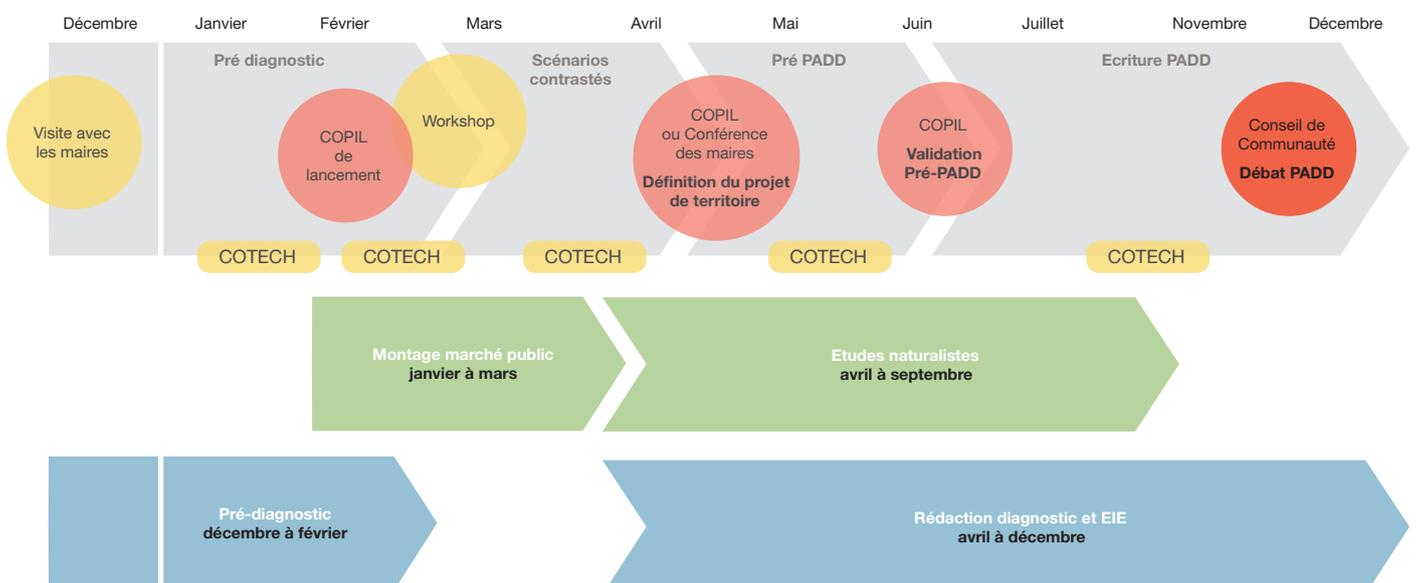
UN WORKSHOP POUR CO-CONSTRUIRE LES GRANDS ENJEUX

Temps d'échanges et de réflexions partagés, le Workshop a rassemblé les 29 mars et 1er février derniers, les 20 maires du terri-

toire ainsi que des membres du Comité de Pilotage. Ensemble, et par ateliers de travail, ils ont participé à la définition d'une compréhension globale du territoire et de ses interdépendances pour co-construire les grands enjeux des aménagements communautaires. Ces ateliers ont permis d'arriver à l'établissement d'une vision commune du projet tout en questionnant et recoupant les visées spécifiques de chacun.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le 6 décembre, le Conseil de Communauté a débattu sur le PADD.



MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES

Procédures engagées

- Andlau : recours contentieux contre le PLU approuvé ;
- Barr : modification du POS ;
- Eichhoffen : révision du POS et transformation en PLU.

Procédures achevées

Délibération du Conseil de Communauté du 29 mars : approbation de la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Stotzheim.

Délibération du Conseil de Communauté du 28 juin : Projet Urbain Partenarial sur le territoire de la commune d'Epfig – Conclusion d'une convention entre la Communauté de Communes Barr Bernstein, la commune d'Epfig et la société Carré Est pour la réalisation de l'opération de construction dénommée « Les Carrés du Muscat ».

Procédure en cours de réflexion

Projets de modification à l'étude pour les communes de Bourgheim, Barr, Dambach-la-Ville, Gertwiller, le Hohwald.



ENFANCE JEUNESSE

La CCBB développe un programme ambitieux en faisant de l'Enfance Jeunesse une priorité politique. Ainsi 2016 a vu se poursuivre tout au long de l'année les engagements entamés en début de mandat :

Janvier 2016 : redéfinition des orientations politiques de la jeunesse avec la création d'un Service Animation Jeunesse en régie directe. L'arrivée de deux coordinateurs a permis la mise en oeuvre des objectifs éducatifs fixés.

Mars 2016 : mois de la parentalité dont le thème constitue une priorité partagée avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Juin 2016 : validation par la CCBB de l'ouverture d'un nouveau site sur la commune de Stotzheim dès la rentrée pour l'accueil de 20 enfants midi et soirs.

Septembre 2016 : la CCBB devient l'organisatrice des services d'accueil déclarés en tant que tels après institution d'un régime indemnitaire et d'une Politique Educative Locale créés pour permettre une meilleure articulation des services.

Octobre 2016 : création Pôle Enfance Jeunesse au 5 rue des Tanneurs. Regroupement des Services Animations Jeunesse et Relais Assistants Maternels.

Suite à l'attribution d'un marché de prestations et de services pour la gestion de certains sites, la configuration devient au premier septembre 2016 :

Contexte du service en septembre 2016	Mode de gestion
Périscolaires	DSP
ALSH	DSP
RAM	RD
Restauration scolaire /garderie du soir	RD
SAJ	Convention
PAEJ	Subvention
CLIS	Géré par la Ville de Barr - DSP
RASED	Subvention

DSP = Délégation de Service Public

RD = Régie Directe

Le bilan global de fonctionnement Enfance Jeunesse 2015 se présente comme suit :

		Comparatif 2015
Dépenses de fonctionnement	615 122 €	+ 6.7%
Recettes de fonctionnement	387 027 €	+ 292%



ACCUEILS COLLECTIFS

EDUCATIFS DE MINEURS (ACEM)

La Communauté de Communes Barr Bernstein délègue aux associations OPAL (1 site) et ALEF (1 site) ses services ACEM habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Epfig	Géré par l'OPAL jusqu'en août 2016, puis par l'association Lucioles et Cabrioles depuis septembre 2016.
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	45
Equipe	4 personnes
Coût à la charge de la CCBB	60 188.69 €
Dambach-la-Ville	Géré par l'OPAL depuis septembre 2009
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	40
Equipe	5 personnes
Coût à la charge de la CCBB	43 052.30 €

Gertwiller	Géré par l'ALEF jusqu'en août 2016, puis par l'association Lucioles et Cabrioles depuis septembre 2016
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire
Capacité	18
Equipe	2 personnes
Valff	Géré par l'ALEF jusqu'en août 2016, puis par l'association Lucioles et Cabrioles depuis septembre 2016
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	35
Equipe	2 personnes
Barr	Géré par l'ALEF depuis janvier 2014
Public cible	3-6 ans
Périodes de fonctionnement	Périscolaire / Extrascolaire
Capacité	Périscolaire : 180 / Extrascolaire : 60
Equipe	Périscolaire : 16 personnes / Extrascolaire : 9 personnes

RESTAURATION SCOLAIRE AVEC GARDERIE

La préoccupation principale de répondre favorablement aux attentes des familles en matière de restauration scolaire avec garderie, place la collectivité en organisateur de sites à Andlau, à Barr Tanneurs, Reichsfeld et à Stotzheim.

Ce temps de restauration sur la pause méridienne ainsi que la garderie du soir proposée entrant dans la compétence votée en novembre 2014.

Andlau	Régie Directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	36 (midis) / 15 (soirs)
Equipe	4 personnes

Barr Tanneurs	Régie Directe
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	60 (midis) / 40 (soirs)
Equipe	5 personnes

Reichsfeld	Association Lucioles et Cabrioles (septembre 2016)
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	13 enfants (midis)
Equipe	2 personnes

Stotzheim	Association Lucioles et Cabrioles
Public cible	3-11 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	20 enfants (midis et soirs)
Equipe	2 personnes

RELAI ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Créé en 1989 par la CNAF, le RAM représente à la fois un lieu d'information, d'animation et d'échanges dont les missions principales s'organisent autour de 4 axes :

- Animer un lieu
- Organiser l'information pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation.

L'enquête menée en février 2015 auprès des familles, a mis en exergue un RAM bien identifié dans ses missions ainsi qu'une réelle satisfaction des actions menées.

Depuis 13 ans, le service officie gratuitement sur l'ensemble de nos 20 communes en proposant des temps de permanence, des activités, des soirées thématiques, des rdv personnalisés ainsi que des formations.

L'attache administrative du service est située dans les locaux de la Communauté de Communes à Barr, et Madame Christelle Ferlay en qualité de responsable du RAM, y accueille les familles et professionnels.

La convention d'objectifs et de financements signée avec la CAF a été renouvelée pour la période 2014-2017.



Quelques chiffres

- 4205 contacts avec le Ram :
- 1692 appels (+34%),
 - 1963 mails (+10%),
 - 127 entretiens sans RDV (+74%)
 - 423 rendez-vous (+2%).



SERVICE ANIMATION JEUNESSE (SAJ)

L'animation s'est articulée autour des 4 axes définis dans le Contrat Territorial Jeunesse conclu avec le Conseil Départemental pour la période 2014-2016.

Lors du Conseil du 1er juillet 2014, ont ainsi été adoptées les orientations suivantes:

- favoriser l'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble
- accompagner les jeunes dans leur projet professionnel
- promouvoir l'éducation pour la santé,
- favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes dans le développement de la politique du logement du territoire.

En 2016, le service SAJ a été repris en Régie Directe avec le recrutement de deux coordinateurs :

- coordinateur des actions socio-culturelles
- coordinateur des actions socio-éducatives

Exemples d'actions entreprises dans le cadre :

- de l'offre de loisirs et animations de proximité : activités à la carte, mini camps, sorties, activités sportives artistiques et culturelles pour que les participants puissent découvrir et/ou se perfectionner dans une pratique (Master chef, Aventuriers du Piémont, escalade, motocross, skate...).
- des actions culturelles : Atelier Hip Hop, atelier chant, création d'une comédie musicale, Implication de jeunes à Clair de Nuit, maquillage et jeux à destination des enfants, stand crêpes, Cinéma Arthus/Plein air, clubs « jeux » dans les 3 collèges sur le temps de midi, Gala de la Croix-Rouge, char des vendanges, ateliers en lien avec le CIP...
- de la Citoyenneté et vivre ensemble : réalisation d'un court-métrage sur la vie de l'association des amis du château du Spesbourg, participation aux actions du Relais Citoyen du Piémont.
- de l'Orientation professionnelle : découverte des métiers, «TTV» « Trouve ta voie », organisation de visites découvertes et rencontres de professionnels, action en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire, atelier de programmation, temps fort «Carrefour Jeunesse Avenir»...

- du Soutien à la vie associative : accompagnement et aide à la formation BAFA, possibilité de prise en charge financière, accompagnement en stage pratique, accompagnement autour de thématiques (Organisation de la Nuit du Sport)

- Education à la santé et à la citoyenneté : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs auprès des écoles et collège de Barr, des rendez-vous dans les établissements scolaires avec des thématiques de sensibilisation/prévention autour des jeux vidéo, l'alcool, les drogues, le harcèlement... .

Site	Pôle Enfance Jeunesse
Public cible	6-18 ans
Périodes de fonctionnement	Toute l'année (dégradé de septembre à décembre)
Enfants concernés	400
Equipe	2 personnes
Coût à la charge de la CCBB	121 005 €



Quelques chiffres

Offre de loisirs

- 154 inscriptions (+88)
- 323 participants
- 75% 10-12 ans / 25% 13+ ans
- 55% garçons / 45% filles

Sensibilisation/prévention

+ de 400 enfants du collège et du lycée concernés





AUTRES SERVICES

POINTS ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES (PAEJ)

La CCBB subventionne le service Point Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) encadré par l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT). Une psychologue présente 8h/semaine sur le temps scolaire accueille les jeunes du territoire pour répondre aux missions qui lui sont dévolues : préventions médicales, éducatives, sociales, psychologiques...

Site	Barr, Lycée Schuré
Public cible	15-25 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	45
Equipe	1 psychologue
Coût à la charge de la CCBB	9 504 €

CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS)

Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires (exceptionnellement maternelles) des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

La CLIS a été transférée à la Ville de Barr en septembre 2016.

RESEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants, des éducateurs et des psychologues scolaires.

Coût à la charge de la CCBB 1 500 €



RESSOURCES HUMAINES



DOCUMENT UNIQUE – RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les Collectivités territoriales se doivent d'assurer à leurs agents des conditions de travail de nature à préserver leur santé physique et morale. A ce titre la prévention des risques psychosociaux (RPS) est une exigence forte des conditions de travail de nos agents.

Depuis juillet 2014, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Ces plans d'actions reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents et devront être intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé aux collectivités souhaitant respecter leurs obligations en matière de RPS, une démarche mutualisée de groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics et plans de prévention des RPS, comportant également la mise à jour du Document Unique de la Collectivité.

La Communauté de Communes est donc en train de mettre à jour son Document Unique d'évaluation des Risques Professionnelles avec l'accompagnement du Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de pouvoir ensuite y inclure les risques psychosociaux.

Quelques chiffres

- 43 agents :
- 11 de la filière administrative ;
 - 8 filière technique ;
 - 5 filière culturelle ;
 - 14 filière animation ;
 - 1 filière médico-social ;
 - 3 emplois d'avenir

6 arrivées (dont 4 dans le cadre des cantines scolaires)